Communes forestières
Fédération nationale

Information aux adhérents

Négociation du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 : les élus donnent mandat au président pour signer

Réunis le 2 décembre 2015, les élus du conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières ont donné mandat au président Dominique JARLIER pour signer le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2016-2020.

Les résultats du vote sont les suivants :
69 membres du conseil d'administration, 61 votants, 41 voix pour, 15 contre, 5 abstentions.

Les élus du conseil d'administration ont salué le travail mené par la Fédération nationale depuis plus d'un an, ***« ce long processus, à la fois épuisé et épuisant »,*** notamment par les élus du bureau et l'équipe de direction, pour défendre et faire aboutir les positions des Communes forestières, au premier rang desquels **le retrait de toutes contributions financières complémentaires auprès des collectivités.**

Les élus se sont félicités également de la stabilisation des effectifs de l'Office National des Forêts et du maintien du versement compensateur à hauteur de 140 millions d'euros HT par an pendant la durée du contrat.

Pour autant, si les élus ont accepté de renouveler leur confiance à leur gestionnaire unique, ils ont adressé dans le même temps au travers de leur vote, un message clair de vigilance auprès de l'établissement ONF et des pouvoirs publics : *« pour réussir le défi attendu dans ce nouveau contrat, il faut partir avec un moral gagnant de toutes les parties ».*

L'Office National des Forêts doit construire son avenir en prenant la pleine mesure de sa responsabilité dans l'économie de la filière. Pour cela, une relation de proximité dans les territoires avec les associations départementales et les unions régionales des communes forestières doit être privilégiée.

D'autre part, les collectivités attendent des pouvoirs publics qu'ils accompagnent leurs efforts en faveur du développement de la filière afin de soutenir l'emploi en milieu rural lié à la forêt et aux entreprises.

« La confiance doit être tripartite, dans un état d'esprit responsable, sinon dans deux ans, les mêmes conditions produiront les mêmes effets ».

Le conseil d'administration de l'ONF qui devait se prononcer sur la signature du Contrat le 3 décembre, a été reporté au 17 décembre. **Un climat de confiance doit être rapidement rétabli au sein de l'établissement, sans quoi la réussite de ce contrat serait fortement compromise et la pérennité de l'ONF menacée.**

Contact : Dominique de La Rochette, déléguée aux relations extérieures et à la communication
Tél. 01 45 67 61 20 / 06 43 16 17 41 - dominique.delarochette@communesforestieres.org